



Interdit d'interdire !

On pourrait, encore aujourd'hui, invoquer le slogan des événements de mai 68 pour souligner, par exemple, l'incohérence des récentes décisions, françaises et européennes, concernant l'usage de certains intrants de synthèse. Si la France et l'Europe font de la souveraineté alimentaire leur priorité, alors pourquoi diable s'acharment-elles à déposséder les agriculteurs de tous les moyens de production en leur possession pour la restaurer ? Néonicotinoïdes hier, S-métolachlore aujourd'hui et probablement Prosulfoarbe demain... Plus grave encore quand c'est la France qui anticipe, ajoutant alors à la suppression des solutions, une inacceptable surtransposition ! A ce rythme, il ne restera bientôt plus d'outils dans la panoplie des producteurs, et à faire du zèle sans solutions, notre pays et notre chère Union, c'est certain, finiront par se retrouver sans production et en proie aux importations !

Le chiffre du mois

25, c'est le nombre de filières impactées par le potentiel retrait du S-métolachlore

MARCHÉ

VERS DE FORTES TURBULENCES CE PRINTEMPS

Après un an de guerre en Ukraine, la tension s'aggrave en mer Noire tandis que les aléas climatiques sud-américains et les perspectives de semis aux États-Unis apportent une grande incertitude, source de volatilité pour les prochains mois.

Météo sud-américaine : de mal en pire

Les aléas climatiques en Amérique du Sud renforcent la tension sur le bilan mondial du maïs pour la campagne 2022/23.

En effet, ce bilan est déjà tendu du fait des baisses de production et de stocks chez les deux principaux exportateurs de l'hémisphère Nord, les États-Unis et l'Ukraine. Le potentiel de production ukrainien a été fortement affecté par l'invasion russe tandis que les surfaces américaines ont atteint leur plus bas niveau depuis 2008 du fait de la concurrence du soja et du prix des engrais, limitant la reconstitution des stocks.

La météo sud-américaine s'ajoute à cette situation déjà délicate. En Argentine, les maïs précoces commencent à être récoltés et les premiers rendements confirment les dégâts liés au déficit hydrique et aux vagues de chaleur des derniers mois. Les maïs tardifs qui avaient pu bénéficier de pluie lors des semis sont désormais soumis à un retour du sec, à de nouvelles vagues de chaleur et même à des gelées précoces fin février ! A l'heure actuelle, la production est attendue à 40 Mt contre plus de

50 Mt en début de campagne. Elle pourrait encore être revue en baisse dans les prochaines semaines, réduisant d'autant le potentiel de l'Argentine à l'export.

Au Brésil, le maïs de pleine saison, cultivé dans le Sud du pays, a lui aussi souffert de conditions météo adverses mais c'est le maïs safrinha, cultivé en 2^{de} culture après le soja, qui concentre les inquiétudes. Bien qu'il représente 75 % de la production brésilienne, du fait des fortes pluies qui touchent le Centre-Ouest, près de la moitié des surfaces devraient être semées après début mars, soit après la fenêtre idéale de semis. Ce retard conséquent expose le maïs safrinha à un risque d'aléa climatique plus important ce qui risque

de mettre en péril le record de production attendu (125 Mt) et de déséquilibrer un peu plus le bilan mondial du maïs.

Le renforcement de la tension sur ce bilan vient soutenir le niveau des prix, et l'évolution du potentiel de production au Brésil sera un facteur clé d'évolution des cours dans les prochains mois.

Forte volatilité à venir dans les prochaines semaines

Les facteurs de volatilité s'accumulent pour les prochaines semaines du fait de l'approche des semis 2023 aux États-Unis et du renforcement des tensions en mer Noire.

En effet, les cours du maïs sont revenus à leur niveau de début mars 2022, au début de la guerre en Ukraine. Le niveau de prix actuel n'intègre donc plus de prime de risque liée à la situation en Mer Noire. Cela s'explique par le relatif bon fonctionnement du corridor maritime d'Odessa mis en place en juillet dernier et renouvelé une 1^{ère} fois pour 4 mois à la mi-novembre 2022. Cet accord, malgré les délais d'inspection des navires, a permis à l'Ukraine de retrouver un rythme d'exportations mensuelles quasi-normal avec 6 à 7 Mt par mois. Cependant, il devra de nouveau être renouvelé à la mi-mars et déjà les autorités russes, comme en novembre, font monter la surenchère diplomatique pour laisser planer le doute sur la reconduction du dispositif. Par ailleurs, de nombreux experts s'accordent à dire qu'une nouvelle offensive russe pourrait avoir lieu dans les prochaines semaines ce qui augmenterait drastiquement le niveau de tension. Enfin, les agriculteurs ukrainiens ont été touchés par un important ciseau de prix sur le maïs ce qui devrait conduire à une nouvelle baisse des surfaces semées en 2023 avec 3,5 Mha attendus contre 5,5 Mha avant-guerre. Cette situation pourrait permettre la réintégration de la prime de risque liée au conflit dans le niveau de prix.

Enfin, et de manière plus traditionnelle à cette période, les opérateurs ont les yeux rivés sur les perspectives de semis pour 2023 aux États-Unis. Les premières projections de l'USDA annoncent des surfaces semées en hausse de 900 000 hectares par rapport à 2023, une hausse attendue par le marché. Ce n'est pas le cas en revanche de la projection de rendements pour la prochaine campagne

qui, avec 114 q/ha, constituerait un nouveau record et conduirait à une hausse des stocks au-delà des attentes des opérateurs. Ces premiers chiffres ont immédiatement fait baisser les cours à Chicago et les estimations qui se succèderont jusqu'en juin seront source de volatilité des prix. Les conditions météo seront également suivies avec attention, elles devront être optimales pour réaliser le potentiel de rendement annoncé.

Dans ce contexte déjà incertain, les évolutions de la guerre en Ukraine et les perspectives pour la prochaine campagne aux États-Unis devraient ajouter de la volatilité ce qui nécessitera une grande vigilance pour profiter des meilleures opportunités de marché.

PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ POUR L'IRRIGATION

QUELQUES RENDEZ-VOUS ET BEAUCOUP DE PÉDAGOGIE

Face à la flambée du coût de l'électricité, l'AGPM et IRRIGANTS de France en lien avec ASA de France défendent le dossier depuis maintenant un an. En effet, les enjeux sont colossaux, car l'impact de l'envolée du prix de l'énergie pour les exploitations irrigantes est considérable. A titre d'exemple, en maïs grain, le coût de l'électricité pour l'irrigation a augmenté en moyenne de 92 % entre 2021 et 2022, et représente plus du tiers de la hausse totale de charges que subissent les producteurs en 2022. La situation pour la campagne 2023 est encore plus préoccupante. Des irrigants nous font part de tarifs d'électricité multipliés par 3 ou 4, voire plus pour 2023. Ce qui se traduit par des coûts d'énergie par hectare pour l'irrigation multipliés par 6 par rapport à 2021.

Le courrier envoyé par IRRIGANTS de France à la Première Ministre en novembre 2022 pour l'alerter sur le désarroi de la profession et l'interpeler sur l'urgence de la situation, a permis d'obtenir une série de rendez-vous avec les cabinets des ministères de l'Agriculture, de la Transition Énergétique, de l'Économie, et de Matignon. Ces rendez-vous ont nécessité un vrai travail de pédagogie pour mettre en lumière les spécificités de la consommation en électricité de l'irrigation, dont les besoins uniquement pendant la période estivale ont permis d'avoir des prix historiquement bas. Ainsi dans la grande majorité des cas, et malgré des prix en forte augmentation, le seuil de l'amortisseur mis en place par le Gouvernement n'est pas atteint par les irrigants.

QUELQUES OUVERTURES ET BEAUCOUP D'ATTENTES

Nous avons, à date, obtenu une révision du décret pour que les ASA et toutes les structures collectives de type syndicats mixtes deviennent éligibles au guichet unique. Sur ce point, nous demandons que la période de référence concernant la consommation ne soit pas 2021 (comme c'est le cas actuellement), 2021 étant une année particulièrement pluvieuse. Nous négocions également pour que les agriculteurs, les ASA, et les syndicats

mixtes aient une aide pour compenser le surcoût 2023 vs 2021, pouvant aller jusqu'à 80 %. L'écriture du décret devrait répondre à nos attentes.

Pour les irrigants et plus généralement les agriculteurs, nous avons obtenu un appui du ministère de l'Économie pour faire aboutir les renégociations de contrat. En effet, la résiliation unilatérale n'est pas juridiquement encadrée, et donc impossible pour tous les secteurs d'activité. Bercy a donc proposé que chaque irrigant puisse renégocier son contrat pour trouver une solution acceptable. En cas de refus, ils pourront se rapprocher des interlocuteurs mis en place sur le sujet dans chaque DDFIP. En cas de blocage, nous avons convenu avec le cabinet de Bercy de pouvoir faire remonter le dossier pour un appui direct du ministère.

CE2+

UNE NOUVELLE CERTIFICATION POUR GARANTIR L'ACCÈS A L'ÉCO-RÉGIME

Dans le cadre de la PAC 2023-2027, un nouveau paiement conditionné à des engagements environnementaux apparaît : l'éco-régime remplace ainsi le verdissement.

Doté de 2 niveaux de paiements - ~60 €/ha et ~80 €/ha - selon le degré d'exigences rempli, ainsi que d'un complément spécifique pour l'AB, ce dispositif sera accessible par 3 voies :

- « La voie des pratiques agroécologiques », reposant essentiellement sur la diversité d'assolement ;
- « La voie des infrastructures agroécologiques » (IAE), reposant sur le taux d'éléments non productifs ;
- « La voie des certifications » avec l'AB et la HVE pour le 2^e niveau de paiement et une nouvelle venue, la CE2+, pour le 1^{er} niveau.

L'un des objectifs de l'AGPM dans le cadre de cette nouvelle PAC était de garantir l'accès aux soutiens de l'éco-régime à tous les producteurs. C'est pourquoi, soutenue par l'AGPB et la FNSEA, elle a demandé et obtenu la mise en place de cette certification qui vise à permettre l'accès au 1^{er} niveau de paiement à tous, notamment ceux qui ne pourraient passer ni par la « voie des pratiques agroécologiques » ni par la « voie IAE » comme c'est le cas pour un certain nombre d'exploitations spécialisées maïs.

Cette certification a également pour objectif de valoriser les bonnes pratiques déjà mises en œuvre par les producteurs. Elle repose sur des obligations de moyens et sur une logique de raisonnement des apports d'intrants selon la logique de l'agriculture de précision.

Le socle obligatoire de cette certification repose sur :

- Le niveau 2 de la certification environnementale, ou une certification équivalente (AREA, Criterres...) : des obligations de moyens sur les thèmes de la biodiversité, des phytosanitaires, de la fertilisation et de l'irrigation le cas échéant ;
- Un diagnostic de l'exploitation au regard des obligations de la certification HVE.

Ce socle obligatoire doit être complété par l'une des deux options suivantes :

1. L'exploitation atteint au minimum 10 points sur au moins l'un des 4 indicateurs de la HVE ;
2. L'exploitation valide un indicateur « de sobriété » portant sur :
 - Le recyclage des déchets (démarche ADIVALOR ou équivalente),
 - L'usage de variétés tolérantes et/ou de matériels et/ou d'outils d'OAD dans le cadre de l'usage de produits phytosanitaires,
 - L'usage de matériels et/ou d'OAD dans le cadre, au choix, de l'usage de la fertilisation ou de l'irrigation.

Si vous souhaitez accéder à l'éco-régime par la CE2+, vous pouvez contacter directement un organisme certificateur ou vous rapprocher de votre coopérative, de votre négoce ou de votre chambre d'agriculture.

6^{ÈME} ÉDITION DU PRIX IMAGIN'MAÏS

Le 06 février dernier, à Rennes, s'est tenue la dernière édition du Prix récompensant l'innovation culinaire autour du maïs, organisé par l'AGPM. Cinq binômes issus de trois écoles différentes (Institut Paul Bocuse – Faculté des Métiers de Rennes – Ecole de Boulangerie et de Pâtisserie de Paris) se sont affrontés pour tenter de remporter la première place. C'est finalement un binôme de l'Ecole de Boulangerie et de Pâtisserie de Paris, Pierre et Quentin, qui a surpris le jury composé de Pierre Pagès, président de la FNPSMS, Lionel Créteur, chef du restaurant Racine, Laurent Séminel, directeur des éditions « Menu Fretin » et Laura Bensimon, diététicienne-nutritionniste, avec une recette sucrée à base de maïs. Ils ont remporté un chèque d'une valeur de 2000 €. Côté Prix des Internautes, c'est un binôme de l'Institut Paul Bocuse qui a convaincu l'ensemble des votants à travers la pertinence de leur recette et le soin apporté à leur visuel, avec une recette salée utilisant plus de 2 variétés différentes de maïs. Ils ont, quant à eux, remporté un chèque de 1000 €.

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Prévisionnel février 2023 (1 000 t)		2021 / 22	Prév. 2022 / 23
Ressources	Stock départ	1 748	2 315
	Collecte	12 567	8 928
	Importations	489	530
Utilisations	FAB	2 984	2 350
	Util. humaines et indus.	2 683	2 590
	Exportations	5 593	3 679
	Autres	1 229	1 072
Stock final (ressources - utilisations)		2 315	2 233

Prix de la récolte 2022*, exprimés en €/t base juillet

*2021 avant le 19/08

